

BILLS sent up by the Assembly.

Received by Message, 21. Read a first time, upon motion, 26. To be read a second time, *Ibid.* Read a second time. Referred to a Special Committee, 29. Report, with one amendment, 47. It is received, 51. The question of concurrence moved, *Ibid.* The 66th and 70th Standing Orders of the House are read. Motion, in amendment, that the House do not further proceed upon this Bill, until recommended by the Crown. It is granted, 52. The Bill recommended by the Governor in Chief to the consideration of the House. The question of concurrence to be put on the amendments reported by the Special Committee to that Bill, on the next sitting day, 57. This order postponed, 62. The amendments are taken into consideration, 64. The Question of concurrence postponed to the first day of August next, 65.

“ An Act for the relief of *Pierre Louis Letourneur*, “ Student at Law.” Received by Message, 22. Read a first time, upon motion. To be read a second time, 26. This order discharged, 28. An address voted to His Excellency, to pray that he will be pleased to direct a copy of the Report of the Judges of Montreal upon the Petition of *P. L. Letourneur*, and of the proceedings before the said Judges upon His Excellency's reference, to be laid before the House, 29. Report, 34. Message to the Assembly, requiring the grounds and evidences produced to them on the subject of this Bill, 29. Report, 34. They are communicated by Message, 41. The Bill Read a second time. Referred to a Special Committee with the documents produced, 49. Report, 63. It is agreed to, and resolved, that it is not expedient that the Bill should pass into a Law, 70.

“ An Act for the encouragement and promotion of “ Education in the Country Parishes of this Province.” Received by Message, 41. Read a first time. A certified copy of the Bill to the same effect reserved in the last Session for the signification of His Majesty's pleasure thereon—ordered to be laid before the House, 43. Motion for the second Reading of this Bill. The 66th standing Order of the House read. Motion, in amendment, that the House do not proceed upon this Bill until recommended by the Crown. 47. Agreed to, 48. No further Proceedings were had on this Bill.

“ An Act to grant a certain Sum of Money to the “ Abenakis Indians, residing at St. François, in “ the County of Buckinghamshire, to assist them “ in building a Church.” Received by Message. Governor's assent that the House may proceed therein, 41, 88. Motion for the second reading of this Bill. It is rejected, 88. No further Proceedings were had on this Bill.

“ An Act to enable the Inhabitants of the Seigneurie “ of La Baie St. Antoine, commonly called La Baie “ du Febvre, to provide for the better regulation “ of the Common in the said Seigneurie.” Received by Message. Read a first time, 46. Read a second time, 48. Referred to a Special Committee, 49. Report, without amendment, 71. It is received, 76. The Bill read a third time. Passed. Acquiescence of the House signified to the Assembly, 78. Royal Assent, 91.

BILLS envoyés par l'Assemblée.

blée pour demander les documens sur lesquels ce Bill est fondé, 29. Rapport, 34. Ils sont communiqués par message, 42. Le Bill référé avec les documens à un Comité Spécial, 45. Il n'a fait aucun Rapport.

“ Acte pour autoriser un Recensement et des Retours “ de la Population de la Province du Bas-Canada.” Reçu par Message, 21. Lu une première fois sur motion, 26. Il doit être lu une seconde fois, *Ibid.* Lu une deuxième fois et référé à un Comité Spécial, 29. Rapport avec un amendement, 47. Il est reçu, 51. Motion de mettre la question de concurrence, *Ibid.* Les 66e. et 70e. Règles permanentes de la Chambre sont lues. Motion en amendement que cette Chambre ne procède sur ce Bill que jusqu'à ce qu'il ait été recommandé par la Couronne. Elle est passée, 52. Le Bill est recommandé par le Gouverneur en Chef à la considération de la Chambre. La question de concurrence sera mise sur l'amendement à la Séance prochaine, 57. Cet ordre remis, 62. L'amendement est pris en considération, 64. La question de concurrence remise au premier jour d'Août prochain, 65.

“ Acte en faveur de *Pierre Louis Letourneur*, Etu- “ diant en Droit.” Reçu par message, 22. Lu une première fois, sur motion. Il doit être lu une deuxième fois, 26. Cet ordre déchargé. Vote d'une Adresse au Gouverneur, pour lui demander qu'une Copie du Rapport des Juges de Montréal sur la Requête de *P. L. Letourneur*, et des Procédés devant les dits Juges, sur la référence de Son Excellence, soit mise devant la Chambre, 29. Rapport, 34. Message à l'Assemblée demandant communication des Preuves et Documens produits au sujet de ce Bill, 29. Rapport, 34. Ils sont communiqués, 41. Le Bill lu une deuxième fois et référé, avec les documens produits, à un Comité Spécial, 49. Rapport, 63. La Chambre y concourt et décide qu'il n'est pas convenable que ce Bill passe en Loi, 70.

“ Acte pour encourager et promouvoir l'Éducation “ dans les Paroisses de Campagne de cette Pro- “ vince.” Reçu par Message, 41. Lu une première fois. Le Greffier a ordre de mettre devant la Chambre une Copie certifiée d'un Bill pour le même objet, qui a été réservé l'année dernière pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 43. Motion pour la deuxième lecture. La 66e. Règle permanente de la Chambre est lue. Motion en amendement, que cette Chambre ne procèdera sur ce Bill que lorsqu'il aura été recommandé par la Couronne, 47. Elle passe, 48. Il n'y a pas eu d'autres procédures sur ce Bill.

“ Acte pour accorder une certaine Somme d'Argent “ aux Sauvages Abénakis, résidens à Saint Fran- “ çois, dans le Comté de Buckinghamshire, pour “ leur aider à bâtir une Eglise.” Reçu par Message. Le Gouverneur permet que la Chambre procède sur icelui, 41 et 88. Motion pour sa seconde Lecture. Elle est rejetée, 88. Il n'y a pas eu d'autres Procédés sur ce Bill.

“ Acte pour mettre les Habitans de la Seigneurie de “ la Baie St. Antoine, communément appelée Baie “ du Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la “ Commune de la dite Seigneurie.” Reçu par Message. Lu une première fois, 46. Lu une deuxième fois, 48. Référé à un Comité Spécial, 49. Rapport sans amendemens, 71. Il est reçu, 76. Lu une troisième fois. Passé. La Concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 78. Sanction Royale, 92.